



FINANCE : UN 1ER SEMESTRE EN DENT DE SCIE

Après une période de reprise s'étalant sur près de deux mois, et qui aura permis aux différents indices de retrouver les sommets aperçus plus de dix années plus tôt, les marchés actions européens ont subitement changé de direction à la faveur de tensions macroéconomiques et géopolitiques.

Il faut bien reconnaître que de ce côté-là, en matière de mauvaises nouvelles, nous avons été particulièrement gâtés ces dernières semaines. La mise en place, par les Etats-Unis, de barrières douanières et commerciales avaient déjà fragilisé la situation, mais la dénonciation de l'accord iranien, les tensions qui s'en sont suivies dans le Golfe et le vrai-faux abandon de la rencontre entre Donald Trump et Kim Jong Un n'ont fait que renforcer les incertitudes au niveau international. La mise en place d'un gouvernement populiste et eurosceptique en Italie ainsi que le démission de Mariano Rajoy en Espagne ont encore accentué ce mouvement. Les conséquences ont été immédiates, autant sur les actions que sur les taux, avec des écarts conséquents entre la dette allemande à 10 ans, très entourée, et celle de l'Italie qui est passée de 1.85% à 3.16% sur le mois de mai !

Afin que les marchés reprennent de la hauteur, il faudra nécessairement un apaisement de ces diverses tensions, qui pourraient avoir des conséquences à court terme sur le rythme de croissance, sur l'inflation et donc les politiques monétaires. Il faudrait également que nous assistions lors du deuxième trimestre à des publications de résultats qui soient plus en adéquation avec les attentes.



Evolution des indices depuis le 1er janvier 2018

CAC 40	- 1.26%
DOW JONES	-1.81%
DAX	-5.87%
NIKKEI	-4.19%
NASDAQ	+8.79%
OR	-4.51%

TAUX DE CHANGE AU COMPTANT

	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	CAD
EUR	1.0000	1.17015	129.58	0.88625	1.15785	1.53815
USD	0.85444	1.0000	110.5	0.75706	0.89012	1.31495
JPY	0.0077156	0.00903	1.0000	0.00684	0.008941	0.01874
GBP	1.1285	1.3209	146.23	1.0000	1.3079	1.731
CHF	0.8629	1.0099	111.84	0.76455	1.0000	1.32796
CAD	0.64979	0.76048	84.21765	0.57573	0.75303	1.0000

Perspectives économiques et financières : 2018-2020

"L'important n'est pas ce que l'on voit mais ce que l'on ne voit pas car les marchés ne sont que le miroir de notre perception collective »

Le Bon,



- Le Bon**: la croissance mondiale est synchronisée et robuste. L'économie US va continuer à croître et accélérer. Dans les émergents et en Chine la croissance est suffisante. Sur le plan macro-économique, il n'y a donc pas de raison de s'inquiéter.

la Brute,



- La Brute**: ce sont les incertitudes politiques, les guerres commerciales et les risques géopolitiques. Sur ces derniers, même s'il faut reconnaître que Donald Trump a chamboulé l'ordre mondial, les lignes sismiques sont loin d'être atteintes. Le risque géopolitique est contenu. Sur les craintes de guerre commerciale, La globalisation stagne.

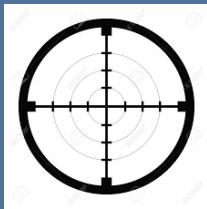
le Truand



- Le Truand**: ce sont les liquidités, les taux d'intérêt et globalement les risques de marché. Le truand c'est l'élément le plus préoccupant et le plus déstabilisant. C'est la contraction du crédit qui mènera au ralentissement de l'économie. L'inflation accélère aux US et va entraîner une érosion des profits. Avec la ré-accelération de la croissance aux Etats-Unis, la banque centrale va devoir agir. Les conditions financières vont se tendre sur cette zone et cela entrainera un retournement non seulement du dollar (à la hausse) mais aussi des marchés et de la conjoncture (à la baisse). Dans ce contexte, les marchés émergents, très sensibles aux hausses de taux d'intérêt aux US, sont à risque.

L'évolution des marchés pour les années à venir va dépendre des interactions entre ces trois personnages. Quels peuvent être les impacts ? « Nous restons optimistes ».





Un fonds dans le viseur

H2O MULTISTRATEGIES

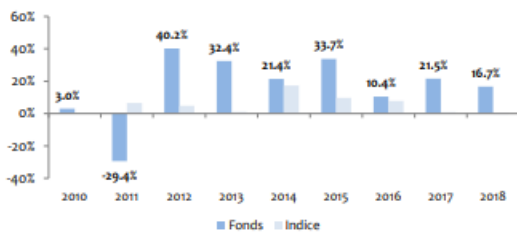
Qu'est ce que l'ISR ?

FOCUS SUR H2O MULTISTRATEGIES

Performance (net de frais) 30/04/2018

	Performance	Indice	Ecart
1 mois	9.48%	1.49%	7.88%
3 mois	16.71%	-0.01%	16.72%
6 mois	11.94%	-0.93%	12.99%
Depuis le début d'année	16.69%	-0.43%	17.20%
1 an	29.84%	-1.77%	32.17%
3 ans (annual.)	19.24%	2.54%	16.29%
5 ans (annual.)	25.98%	6.54%	18.24%
Depuis le lancement (annual.)	17.38%	6.00%	10.74%

Performance calendaire



Son univers d'investissement : obligations, actions et devises : il est multistratégie.

Son positionnement : tirer parti d'un maximum d'opportunités sur un univers d'investissement international.

Son objectif : donner carte blanche sur toutes les classes d'actifs, zones géographiques... véhicule tout-en-un.

- Exposition nette aux actions de 0% à +75%
- Sensibilité obligataire comprise entre -6 et +14
- Durée de placement recommandée : 4 ans

L'intérêt du fonds est la possibilité d'être en sensibilité négative (dégageant une performance positive en cas de remontée de taux), que ce soit localement (une zone en particulier) ou globalement (le portefeuille complet). L'accès à la classe d'actifs actions permet de disposer d'opportunités supplémentaires. Enfin, recourir aux devises comme classe d'actifs à part entière permet d'avoir des vues distinctes entre un actif et la devise dans laquelle il est libellé.

Au-delà d'un certain encours, la taille des actifs ne favorise plus la génération de performance. Forts de cette expérience, la société H2O, qui a vu la taille de ses fonds fortement augmenter a préféré, dans le but de protéger ses investisseurs, tarir les souscriptions dans les fonds les plus agressifs comme H2O MULTISTRATEGIES

FOCUS SUR L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE : KESAKO ?

On peut définir l'Investissement Socialement Responsable ou ISR comme l'ensemble des démarches qui consistent à prendre en compte des critères extra-financiers (environnementaux, sociaux, éthiques ou ayant trait à la gouvernance) dans des décisions de placements et de gestion de portefeuilles. C'est une application de la notion de développement durable au domaine de l'investissement financier. L'ISR repose ainsi sur les critères ESG : Environnementaux, Sociaux et Gouvernance.

La démarche ISR prend différentes formes :

- **Sélection ESG** : sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance
- **Exclusions sectorielles** : exclure des entreprises de secteurs d'activités jugés néfastes pour la société, comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques, ou encore les OGM, le nucléaire, pour des raisons environnementales.
- **Approches thématiques** : Elles consistent à investir dans des entreprises active sur des thématiques ou secteurs d'activité liés au développement durable tels que les énergies renouvelables, l'eau, la santé, ou plus généralement le changement climatique, l'efficacité énergétique...
- **Engagement actionnarial** : consiste pour les investisseurs, à utiliser les droits d'actionnaire pour influencer les entreprises en vue d'améliorations en matière environnementale, sociale et de gouvernance via le dialogue direct, l'exercice des droits de vote en assemblées générales ou le dépôt de résolutions lorsque le dialogue est infructueux.
- **Impact investing** : forme d'investissements au sein d'entreprises ou d'organisations et qui ont pour but de générer un impact environnemental ou social positif en même temps qu'une performance financière (type finance solidaire qui consiste à investir dans des entreprises de l'économie solidaire : insertion par le travail, agriculture biologique, lutte contre le mal-logement...).
- **Exclusions normatives** : consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales, ou les Etats n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales.



Opérations en déficit foncier et Malraux à Strasbourg

UNE LOCALISATION PRIVILÉGIÉE AU COEUR DE LA PETITE FRANCE

Le bien se trouve 12 rue des dentelles, au cœur de la petite France, quartier historique de Strasbourg et classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'unesco depuis 1988 (Grande Ile). Sa proximité, avec les moulins a très vite attiré les tanneurs au 16ème siècle, puis d'autres activités industrielles, dès le 17ème siècle, telles que les entrepôts à bois, sable et charbon, les laveries, les moulins à grains, à huile ou à épices, la chocolaterie...

Aujourd'hui, ce quartier, le plus pittoresque du vieux Strasbourg, attire de nombreux visiteurs, notamment pour son histoire et pour ses magnifiques maisons à colombage.

La fiscalité : une opération en partie éligible au dispositif Déficit Foncier

Le déficit foncier : schéma de fonctionnement



L'immeuble

- Ensemble d'immeubles situés en secteur sauvegardé
- Belles façades à colombages typiques de la région
- Deux cours intérieures
- Surface totale actuelle : 2 788 m²
- 48 locaux du type 1 au type 4
 - T1 : 28 m² en moyenne
 - T2 : 45 m² en moyenne
 - T2 Duplex : 46 m² en moyenne
 - T3 : 61 m² en moyenne
 - T3 Duplex : 71 m² en moyenne
 - T4 Duplex : 89 m² en moyenne

La fiscalité : une opération éligible au dispositif Malraux



Bien en secteur sauvegardé	CU	Bien en ZPPAUP*
30 % du montant des dépenses travaux limitées à 100 000 € ► Soit une réduction d'impôt maximale de 30000 €/an		22 % du montant des dépenses travaux limitées à 100 000 € ► Soit une réduction d'impôt maximale de 22000 €/an

L'immeuble se situe dans le secteur sauvegardé de Strasbourg (Plan de sauvegarde et de mise en valeur approuvé)

Dans les 12 mois de l'achèvement des travaux, le logement doit être donné en location nue pendant 9 ans et devra être la résidence principale du locataire qui doit être une personne physique autre que le propriétaire lui-même, un membre de son foyer fiscal, un ascendant ou un descendant.

Lorsque le logement est la propriété d'une société non soumise à l'impôt sur les sociétés, le titulaire du bail doit être une personne physique autre que l'un des associés de cette société, qu'un membre du foyer fiscal de l'un des associés, ou qu'un ascendant ou un descendant de l'un des associés. La location doit être effective et continue pendant toute la période couverte par l'engagement de location

La réduction d'impôt Loi Malraux est hors plafonnement des 10 000 €, ce qui signifie qu'elle est imputable en totalité sur l'année de réalisation des travaux. L'excédent n'est pas reportable.



Petit quizz de l'été

- Quel a été le rendement moyen des fonds en euros en 2017, selon la FFA ?
A) 2,5 %
B) 2 %
C) 1,8 %
- Quel a été le rendement moyen des unités de compte en 2017, selon la FFA ?
A) 5 %
B) 4 %
C) 3,8 %
- La Flat Tax, également appelée prélèvement forfaitaire unique, concerne les nouveaux versements en assurance vie effectués depuis :
A) Le 27 septembre 2017
B) Le 1er janvier 2018
C) Le 3 janvier 2018

- En assurance-vie, les intérêts générés par un versement unique réalisé le 27 septembre 2007 sont taxés :
A) Au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % ou à l'impôt sur le revenu (IR)
B) À l'IR ou au prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) de 7,5 %
C) Ils ne sont pas taxés
- Quel est le montant de l'abattement dont profite chaque bénéficiaire non exonéré sur un contrat d'assurance vie alimenté avant 70 ans (art.990 I du CGI) ?
A) 30.500 euros
B) 150.000 euros
C) 152.500 euros
- La transmission des capitaux décès est fiscalement exonérée si le bénéficiaire du contrat est le conjoint...
A) Uniquement pour la quote-part des capitaux versés avant 70 ans
B) Quel que soit l'âge de l'assuré lors du versement des primes
C) Uniquement pour la quote-part des capitaux versés après 70 ans

Les charmes discrets du contrat de capitalisation

LE CONTRAT DE CAPITALISATION : UNE ENVELOPPE TROP PEU UTILISEE



En effet, là où le contrat d'assurance vie prévoit un dénouement en cas de décès au profit du/des bénéficiaires désignés dans la clause bénéficiaire, le contrat de capitalisation suit lui le cheminement classique de la succession : intégration à l'actif successoral, partage entre les héritiers selon la dévolution légale ou les dispositions testamentaires prévues...

Alors nous direz-vous, si ce type de placement est exclu du cadre successoral si favorable de l'assurance vie, a-t-il vraiment un intérêt ?

Oui, car ce contrat est également transmissible par donation, ce qui offre des pistes d'optimisation intéressantes...

Une des solutions consistent en la souscription puis la donation de contrats de capitalisation, avec réserve d'usufruit, au profit des enfants.

De cette manière,

- Les parents **conservent la disposition du contrat** (en tout ou partie selon les dispositions prévues dans la convention de démembrement)

- **Les droits de donation sont évités** si le montant transmis est inférieur au seuil d'abattement (rappel : 100 000€ par enfant par parent). A noter qu'en cas de donation avec réserve d'usufruit, l'assiette imposable aux droits n'est que de 50% (proportion évoluant selon l'âge du donateur usufruitier).

- Les contrats de capitalisation ainsi donnés **ne seront plus inclus dans la masse successorale évitant ainsi une partie des droits de succession**

NB : Si le décès intervient dans plus de 15 ans, l'économie est maximale car l'abattement successoral aura été reconstitué et s'appliquera sur la succession

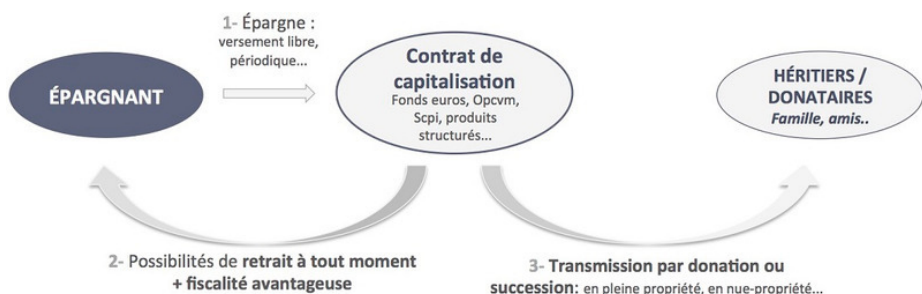
L'assurance vie est aujourd'hui le placement préféré des Français. Et à juste titre, puisqu'il offre de nombreux avantages :

- souple,
- large gamme de supports (lorsqu'il a été correctement sélectionné !!),
- retraits peu fiscalisés,
- exonération successorale jusqu'à certains seuils...

Cependant, son cousin le « CONTRAT DE CAPITALISATION » est bien moins connu, alors qu'il offre lui aussi de nombreux atouts :

- Les mêmes que ceux de l'assurance vie en ce qui concerne :
 - o le fonctionnement sur les versements et les rachats,
 - o le type de supports disponibles,
 - o la fiscalité en cas de rachat.
- Avec des particularités en ce qui concerne SA

TRANSMISSION



Toute l'équipe du cabinet vous souhaite un bel été

!!!



OÙ SORTIR ?

Fondation Carmignac sur l'île de Porquerolles



Crée à l'initiative d'Edouard Carmignac, la fondation s'articule autour de deux axes : une collection qui comprend près de 300 œuvres et le Prix du photojournalisme remis annuellement.

Son maître-mot, c'est celui de «liberté». Au long des vingt dernières années, la collection s'est constituée dans un esprit pionnier, faisant fi des frontières, des tabous. Chaque acquisition est motivée par le goût de la nouveauté, le plaisir de plonger dans un univers singulier, de se laisser captiver par la jeunesse d'un regard original. Vous y trouverez des tableaux d'Andy Warhol, Jean-Michel Basquiat ou Roy Lichtenstein. Leurs détournements révolutionnaires, devenus des codes universels, sont une source d'inspiration et d'énergie, pour Edouard Carmignac et ses équipes un appel constant à l'autocritique, à la vigilance et à la lucidité.

« S'il existe des passerelles entre le monde de l'art et le métier de gérant d'actifs financiers, ce sont cet état d'alerte, cette indépendance d'esprit et cette autonomie. A travers ces différentes manifestations, la Fondation Carmignac est pour nous une aventure humaine qui n'a de sens que par sa vocation à être partagée. »

QUE LIRE ?

Il s'adresse à celles et ceux qui souhaitent trouver des réponses sur eux-mêmes tout en se divertissant en lisant un roman plaisant. Dans la même veine que Laurent Gounelle, Raphaëlle Giordano est une nouvelle voix dans la littérature feel good française. En suivant le parcours de Camille, le lecteur découvre certains concepts du développement personnel comme l'ancrage positif, la nécessité de couper les élastiques du passé ou encore l'importance d'abandonner sa mitraillette à reproches. Un roman tendre, drôle et divertissant qui pourra vous aider à prendre votre envol pour une nouvelle vie. À lire au plus vite car on n'en a qu'une !.

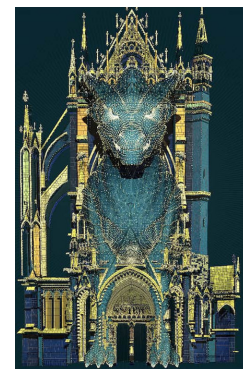


QUE VOIR ?

Lux Animaë : son et lumière sur la cathédrale de Metz du 28 juin au 16 septembre

Écrit pour la cathédrale Saint-Étienne de Metz, "Lux Animaë, la lumière de l'âme" est un spectacle qui associe projection, lumière et laser au service d'un discours innovant et poétique, agrémenté d'une musique qui se veut résolument moderne, composée par le groupe "EZ3kiel".

Ce nouveau spectacle projeté sur les 25000 pierres de la façade de la cathédrale vous invite à découvrir des tableaux riches en palette lumineuse, renouvelant l'esthétique du mapping architectural traditionnel.



Inspiration estivale 2018

ET POUR FINIR, LA RECETTE DU
CHEF !

Cocktail : LE SUNSET TEA !



Le soleil prend ses quartiers d'été. Dès qu'il décline, vous vous précipitez en terrasse pour siroter un délicieux cocktail. Exit les mojitos et les spritz, nous avons la boisson dont vous allez raffoler !

Fraicheur, plaisir, détente...

- 10,5 g de thé aromatisé fraise
- 2 cl de purée de fraise
- 4 cl de jus de citron vert
- 4 cl de gin (plutôt puissant)
- Eau pétillante
- 1 mug type Kilner de 40 cl

⇒ Remplir le mug de glaçons.

⇒ Faire infuser le thé dans 10 cl d'eau portée à 90C pendant 30 minutes. Votre infusion doit être très concentrée. Filtrer et réserver.

⇒ Presser le citron et réserver en réserver le jus.

⇒ Dans votre shaker, mettre le gin, la purée de fraise et le jus de citron et 7cl de votre infusion de thé.

⇒ Effectuer un dry shake, c'est à dire qu'il faut agiter sans glaçon.

⇒ Ouvrir le shaker et ajouter 8 cl d'eau pétillante.

⇒ Faire tourner le shaker d'un mouvement ample pour bien mélanger.

⇒ Enlever l'excédent d'eau de votre mug sans retirer les glaçons.

⇒ Verser votre cocktail dans le mug

⇒ Vous pouvez le décorer de fraises et/ou de zestes de citron

*Si vous me cherchez pour réaliser votre cocktail, vous me trouverez sur la plage,
sous le parasol jaune !*